

Conformément à la décision prise en 1976, dès que ces droits seront confirmés, le déménagement aura lieu, car la décentralisation fait partie intégrante de la politique gouvernementale. C'est le seul projet de décentralisation que le gouvernement conservateur n'ait pas annulé en 1979.

M. Hnatyshyn: Il a été suspendu.

Mlle Carney: Monsieur le Président, à tort ou à raison, la presse vous a fait dire qu'il s'agissait là de 100 millions de gaspillés pour une simple question de favoritisme.

Des voix: Règlement!

ON DEMANDE LA GARANTIE QUE LES EMPLOYÉS AURONT LE DROIT DE FAIRE ÉDUIQUER LEURS ENFANTS DANS LA LANGUE DE LEUR CHOIX

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, le ministre peut-il nous garantir que tous les employés touchés par le déménagement du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources auront le droit de faire éduquer leurs enfants dans la langue de leur choix?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, madame le député devrait savoir que, selon la nouvelle Constitution adoptée par la Chambre des communes, les Canadiens des deux langues officielles ont le droit de se faire instruire dans leur langue maternelle partout au Canada. La décision du Parlement à cet égard a été contestée devant les tribunaux. La Cour d'appel du Québec a rejeté cette contestation à l'unanimité il y a quelque mois. Je pense que le Québec perd son temps en faisant appel à la Cour suprême du Canada, car la Constitution canadienne garantit à tous les Canadiens le droit à l'éducation dans la langue de la minorité et j'en suis très fier.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LES CRÉDITS D'IMPÔT POUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Le discours du trône d'il y a deux jours mentionnait diverses mesures entrant dans les attributions du ministre, et qui existent en fait depuis plusieurs mois déjà. Elles ne sont donc pas nouvelles. J'aimerais interroger en particulier le ministre sur l'effet des crédits d'impôt pour la recherche et le développement, au sujet desquels un projet de loi va être présenté à la Chambre la semaine prochaine.

Le ministre veut-il confirmer que ces crédits d'impôt pour R et D ne représentent qu'une dépense fiscale d'environ 100 millions de dollars, d'après les services du ministre des Finances, et qu'ils ne représentent donc qu'une augmentation de 4 p. 100

du soutien à la recherche et au développement du secteur privé, alors qu'il faut 100 p. 100 d'augmentation de l'effort consacré aux dépenses de R et D du secteur privé? Le ministre n'estime-t-il pas que ces augmentations sont bien peu de chose par rapport au doublement des dépenses de R et D qui s'imposent dans le secteur privé?

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique régional et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je ne dirai pas que c'est peu de choses que la quantité de dollars que ces dispositions vont attirer dans l'industrie. C'est peut-être bien peu dans l'idée du député, en tout cas cet argent va être très bien orienté sur la recherche et le développement.

Je tiens à souligner que les dispositions qui ont été adoptées par le ministère des Finances et déposées à la Chambre répondent à ce qui nous avait été demandé par le secteur privé. Les intéressés avaient été invités, à la suite du budget d'avril, à faire connaître leurs observations au sujet du transfert des crédits d'impôt et de la modification de la disposition de suppléantarité laquelle, les députés s'en souviendront, était de 50 p. 100 mais vient d'être transformée en crédit d'impôt.

Il est clair que cela correspond à ce que demandaient les entreprises désireuses d'être aidées, et je crois savoir que la réaction a été très favorable. En fait, j'ai reçu beaucoup de lettres—comme sans doute aussi le député—qui félicitent le gouvernement de cette initiative. L'expérience dira si cela est aussi efficace que nous le souhaitons. Attendons de voir. Ce qu'il y a de certain en tout cas, c'est que cette mesure a été très bien accueillie jusqu'ici.

● (1130)

LE PROJET D'ÉTABLIR DES ZONES INDUSTRIELLES FRANCHES

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur le Président, le ministre sait bien que l'industrie est avide de toutes les miettes qu'on veut bien lui donner. En fait, la part du PNB affectée au soutien de la recherche et du développement du secteur privé est deux fois plus élevée dans les autres principaux pays de l'OCDE qu'au Canada.

Est-ce que le ministre a des commentaires à faire au sujet des zones industrielles franches dont il est question dans le discours du trône? Va-t-il reconnaître qu'il s'agit de rien d'autre que d'une autorisation donnée à des pays étrangers d'importer au Canada des sous-composants de haute technologie que nous devons nous contenter d'assembler chez nous? Comment peut-il concilier cela avec ses priorités de développement économique régionale, avec le désir d'augmenter la recherche véritable et la production véritable qui pourraient résulter d'une pareille recherche au Canada? Quelles sont les circonscriptions libérales qui vont bénéficier des zones industrielles franches? Est-ce que cela commence avec Mirabel?